

Assemblée Générale

10 mars 2021

Procès-verbal

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue de façon dématérialisée le 10 mars 2021.

Les membres étaient invités à faire part de leurs commentaires ou suggestions ainsi qu'à poser leurs questions par courriel. Aucun message n'a été adressé par les membres du groupement.

Le vote s'est déroulé par voie électronique le 10 mars 2021 de 9h à 17h30.

> Membres ayant participé (48)

Mmes Judith BUROT, Ode CHEVAILLIER, Leslie-Anne COLLIN, Nadège COLIN, Brigitte DEBRIENNE-JANEL, Céline FORTUNÉ, Virginie GEREVIC, Christine GUILLEMY, Mélanie HEILMER, Annie LAURENT, Christelle PIOT, Marie-Claude SAGET-THYES, Danielle SALEUR, Christiane WELTI,

MM. Bernard ADAM, Francis BARTHELEMY, Michel BOULLEE, Yves CHAUVELOT, Laurent CLEMENT, Patrick COLIN, Michel DAL BORGIO, Guillaume DELVAUX, Alain DONOT, Philippe DUMAY, Benjamin FEVRE, Jean-Marc FEVRE, Hervé GÉRIN, Yannick GOUGET, Laurent GOUVERNEUR, Jacky GUERIN, Bernard GUY, Gilbert HUMBERT, Michel HURSON, Jean-Paul HUVER, José LACOURT, Nicolas LACROIX, Marc LEBRUN, Alain MALINGREY, David MAZOYER, Bertrand OLLIVIER, Gaëtan PERCHAT, Marc POULOT, Pascal RENARD, Christophe ROGI, Alain SABATIER, Damien THIERIOT, Bruno TONON, Jean-François VAN-HOORNE.

48 membres ont participé, soit 276 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Décisions de l'Assemblée Générale

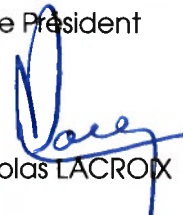
Approbation du compte financier 2020 et affectation du résultat (délibération 21-01)

L'assemblée générale décide d'approuver le compte financier 2020 joint en annexe et d'affecter la somme de 89.651.982,34 € en report à nouveau et 9.550,57 € aux réserves.

Le Commissaire du Gouvernement

22 MARS 2021

Le Président



Nicolas LACROIX

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 10 mars 2021	N° 21-01
OBJET : Approbation du compte financier 2020 et affectation du résultat	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Ayant participé au vote	48 (276 voix)
Quorum	179 voix

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2020.

Recettes de fonctionnement : 28.632.396 €

Les produits de la taxe additionnelle d'accompagnement se sont élevés à 28.615.752 €. Ce montant alloué au GIP Haute-Marne est égal à celui de 2019.

Les produits financiers représentent 13.812 €, contre 99.239 € en 2019. Ces produits sont issus des revenus des prêts accordés aux entreprises. Ils sont nettement inférieurs suite à la crise sanitaire et à la possibilité laissée aux entreprises de rembourser ou non leur échéance 2020.

Les produits divers de gestion courante s'élèvent à 2.832 €, correspondant à des remboursements de trop perçu sur subventions.

Dépenses de fonctionnement : 25.332.923 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 23.567.588 €, elles apparaissent en charges d'intervention au compte de résultat.

Les achats, charges et frais divers s'élèvent à 104.106 € y compris les frais liés au personnel détaché.

Les frais de personnel propre au groupement pour 2020 se montent à 307.960 €.

Les autres charges de fonctionnement s'élèvent à 1.320.308 €. Elles sont composées pour l'essentiel des dotations communales du rayon des 10 km (1.290.570 €), des redevances pour concessions et licences (5.958 €) et de la taxe sur les salaires (23.779 €).

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 32.961 €.

Recettes d'investissement : 432.552 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement.

Dépenses d'investissement : 6.036.983 €

Les dépenses d'investissement correspondent à l'octroi de prêts transmission-reprise en faveur des entreprises pour 873.500 €, d'une avance en compte courant pour la SEM Haute-Marne Immo-Bail pour un montant de 5.150.000 €, ainsi que du matériel informatique pour 13.483 €.

Résultats

Globalement, le compte financier 2020 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	28.632.395,99
Dépenses de fonctionnement	<u>25.332.923,24</u>
Excédent de la section fonctionnement	3.299.472,75
Recettes d'investissement	432.552,38
Dépenses d'investissement	<u>6.036.983,20</u>
Déficit de la section investissement	5.604.430,82

L'activité de financement de 2020 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit un total de 30.881.658 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2020, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2019	86.361.452,05
• résultat section fonctionnement	3.299.472,75
• prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>608,11</u>
	89.661.532,91

Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	9.550,57
• report à nouveau	<u>89.651.982,34</u>
	89.661.532,91

Au 31 décembre 2020, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 85.743.217 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

Conformément à la délibération 18-08 du 10 décembre 2018 concernant la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) au sein du GIP Haute-Marne, l'annexe au compte financier 2020 reprend à la date du 31 décembre 2020 l'ensemble des engagements de subvention non versés du groupement, comprenant 892 dossiers en gestion.

Il est à noter que, pour la première fois, les engagements en gestion au 31 décembre 2020 (85.743.217 €) sont supérieurs au fonds de roulement dont dispose le groupement (74.871.639 €). Cette situation s'explique par un haut niveau d'activité en 2020 avec 741 décisions pour 68.592.939 € de financements soit 60.388.167 € de financements nouveaux en tenant compte des réexamens. Cette hausse des engagements résulte des nouvelles politiques engagées depuis deux ans d'une part et des mesures exceptionnelles prises au cours de l'exercice 2020 pour lutter contre les conséquences économiques de la crise sanitaire d'autre part.

Dans les faits, ce dépassement de 10.871.578 € ne porte pas atteinte à la capacité du groupement à honorer ses engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrage ayant bénéficié d'un financement du GIP Haute-Marne. Il convient en effet de noter que :

- Les décisions prises lors du comité exécutif et du conseil d'administration du 21 décembre 2020 (14.539.890 €) ne seront notifiées aux bénéficiaires qu'en janvier 2021. Les conventions d'attribution d'aide seront signées au cours du premier trimestre 2021 et le financement pourra être assuré par les ressources attendues en 2021.
- Plusieurs financements importants sont par ailleurs prévus pour des déblocages répartis sur plusieurs années. En conséquence, les ressources affectées à ces projets ne seront pas nécessairement issues du fonds de roulement du groupement au 31 décembre 2020 mais plutôt des recettes à venir du groupement sur les exercices 2021 et suivants. Ces financements pluriannuels, identifiés par le GIP Haute-Marne dès la phase de décision, pourraient à l'avenir faire l'objet d'une présentation formelle. A titre d'exemple, parmi les projets en gestion, le GIP a acté les financements suivants :
 - o Partenariat avec l'UTT pour l'antenne haut-marnaise implantée à Nogent, ce financement en cours de 1.200.000 € est débloqué progressivement sur trois années 2019-2021,
 - o Partenariat Y School pour le déploiement d'une formation supérieur (Bachelor en management et commerce) à Chaumont, le financement de 1.190.084 € concerne la période triennale 2020-2022,
 - o Partenariat Haute-Marne Expansion avec la CCI Meuse Haute-Marne pour l'accompagnement des projets économiques en Haute-Marne, le financement de 1.320.000 € concerne trois exercices de 2020 à 2022 et ses versements seront effectués de 2020 à 2023 pour le solde,
 - o Déploiement du réseau régional d'initiative publique Très Haut Débit initié par le Conseil régional Grand Est (Losange), ce financement de 3.740.100 € est prévu sur quatre exercices (740.100 en 2020 et 1.000.000 pour chaque année de 2021 à 2023),

- o Travaux de restauration et d'entretien des remparts de Langres, ce financement de 884.936 € est prévu pour six phases de travaux qui s'échelonnent de 2020 à 2026.
- Enfin, d'expérience, le taux d'exécution des décisions de financement (montant des aides effectivement versées / montants des aides initialement prévues lors de la prise de décision) est de l'ordre de 90% compte tenu des quelques annulations de projets ou des financements revus à la baisse lors du versement du solde pour des projets réalisés à moindre coût. Sans qu'il puisse être calculé par anticipation, il est très probable que les engagements en gestion au 31 décembre 2020 (85.743.217 €) ne feront pas l'objet de versements en totalité et que des reprises sur subvention seront ultérieurement constatées pour un montant qui pourrait avoisiner les 8 M€.


L'assemblée générale arrête les éléments d'exécution suivants pour l'exercice 2020 :

- 4,8 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé), dont 3,9 ETPT salariés en propre et 0,9 ETPT détaché au groupement,
- 3.299.472,75 € de résultat,
- 3.332.433,49 € de capacité d'autofinancement,
- -2.271.997,33 € de variation de fonds de roulement.

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le compte financier 2020 joint en annexe et d'affecter la somme de 89.651.982,34 € en report à nouveau et 9.550,57 € aux réserves.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 276 VOIX POUR
DECIDE**

d'approuver le compte financier 2020 joint en annexe et d'affecter la somme de 89.651.982,34 € en report à nouveau et 9.550,57 € aux réserves.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
<p>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</p> <p style="text-align: center;">Le Commissaire du Gouvernement</p>	<p>Chaumont, le 17 MARS 2021 LE PRESIDENT</p> 

22 MARS 2021